

# Compte rendu de réunion des personnes associées (n°1)

Réunion de lancement

**MAÎTRE D'OUVRAGE : DDT DE L'OISE**

**INTITULÉ DE L'AFFAIRE : ETUDE DE L'ALÉA D'INONDATION SUR LA RIVIÈRE OISE – SECTEUR BRENOUILLE/BORAN-SUR-OISE**

**NOM DU RÉDACTEUR : LAURE GERARD**

**LIEU DE LA REUNION : SENLIS**

**DATE DE LA RÉUNION : 26/06/2014**

**DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 27/06/2014**

Nom	Société / organisme / collectivité / unité	Téléphone	E-mail
Nicolas GUYOMARCH	Sous-préfecture de Senlis - Secrétaire Général		
Mélanie ERCOLE	Sous-préfecture de Senlis		<a href="mailto:melanie.ercole@oise.gouv.fr">melanie.ercole@oise.gouv.fr</a>
Christine POIRIE	DDT60/SAUE		<a href="mailto:christine.poirie@oise.gouv.fr">christine.poirie@oise.gouv.fr</a>
Audrey DEPLANQUE	DDT60/SAUE/PR	03 44 06 50 81	<a href="mailto:audrey.deplanque@oise.gouv.fr">audrey.deplanque@oise.gouv.fr</a>
Isabelle MODESTE	DDT60/SAUE/PR		<a href="mailto:isabelle.modeste@oise.gouv.fr">isabelle.modeste@oise.gouv.fr</a>
Laure GERARD	SAFEGE	01 46 14 72 66	<a href="mailto:laure.gerard@safège.fr">laure.gerard@safège.fr</a>
Fabienne CLAIRVILLE	DDT60/DTSE		<a href="mailto:fabienne.clairville@oise.gouv.fr">fabienne.clairville@oise.gouv.fr</a>
Sylvain GORCZYCA	DDT60/DTSE		<a href="mailto:sylvain.gorczyca@oise.gouv.fr">sylvain.gorczyca@oise.gouv.fr</a>
Pascale POUPINOT	Agence d'urbanisme Oise la vallée - Déléguée Générale	03 44 28 58 53	<a href="mailto:pascale.poupinot@oiselavallee.org">pascale.poupinot@oiselavallee.org</a>
Marinette CAROLE	Mairie de Bazicourt - Maire		<a href="mailto:marinette.carole@wanadoo.fr">marinette.carole@wanadoo.fr</a>
Dominique NAGY	Mairie de Les Ageux - Maire	03 44 72 22 91	<a href="mailto:mairie.lesageux@orange.fr">mairie.lesageux@orange.fr</a>
Patricia LEYSENS	Mairie de Beaurepaire - Maire		<a href="mailto:patricia.leysens@orange.fr">patricia.leysens@orange.fr</a>
Philibert de MOUSTIER	Mairie de Boran-sur-Oise - Adjoint		<a href="mailto:moustier@terre-net.fr">moustier@terre-net.fr</a>
Khristine FOYART	Mairie de Brenouille	03 44 70 70 70	<a href="mailto:khristine.foyart@wanadoo.fr">khristine.foyart@wanadoo.fr</a>
Philippe FOUIN	Mairie de Nogent-sur-Oise - Maire		<a href="mailto:p.fouin@nogentsuroise.fr">p.fouin@nogentsuroise.fr</a>
Philippe ELOY	Mairie de Précý-sur-Oise - Maire		<a href="mailto:philippe.eloy@precy.net">philippe.eloy@precy.net</a>
Marc MOUILLESEAUX	Mairie de Rieux – Conseiller municipal		<a href="mailto:marc.mouilleseaux@laposte.net">marc.mouilleseaux@laposte.net</a>
Yvan HARDIVILLEZ	Mairie de Saint-Leu d'Esserent - Maire adjoint		<a href="mailto:yvan.hardivillez@saintleudesserent.fr">yvan.hardivillez@saintleudesserent.fr</a>
Jean-Pierre VANGEERSDAËLE	Mairie de Verneuil-en-Halatte – Maire adjoint	07 81 06 11 69	<a href="mailto:jeanpierre.vangeersdaele@gmail.com">jeanpierre.vangeersdaele@gmail.com</a>
Jacques PINSSON	Mairie de Villiers-sous-Saint-Leu	03 44 56 31 25	

*Les éléments de suivi de la présente étude (compte-rendus de réunion, supports de présentation,...) sont mis à disposition sur le site internet de la DDT de l'Oise (<http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr/plan-de-prevention-des-risques-a2053.html>)*

#### **OBJET DE LA RÉUNION : LANCEMENT DE L'ETUDE**

Il est à noter que la commune de Bazicourt, bien que représentée lors de la réunion, n'est pas située sur le tronçon de cours d'eau concernée par la réunion (localisée sur le secteur Compiègne/Pont-Sainte-Maxence pour laquelle la réunion de démarrage a eu lieu le 17 avril 2014). La commune de Bazicourt n'avait alors pas été conviée, car elle n'a été intégrée à la procédure PPRI que très récemment. La présente réunion lui permet donc d'aborder les principaux points méthodologiques de la démarche qui sont sensiblement identiques sur les deux secteurs.

Un questionnaire relatif à la caractérisation des crues passées sur les communes de la zone d'étude a été remis à chacun des participants, excepté pour la mairie de Bazicourt à qui il sera adressé par mail dans les plus brefs délais. Ce questionnaire et ses objectifs ont été présentés au cours de la réunion. SAFEGE demande aux communes de bien vouloir remplir et retourner ces questionnaires. Ils serviront de base aux entretiens réalisés avec chaque commune de la zone d'étude à partir du mois de septembre 2014. Il est donc attendu des communes qu'elles commencent à remplir le document – dans la mesure de leur connaissance – avant la tenue des entretiens, et celui-ci sera entièrement rebalayé avec le bureau d'études lors des entretiens.

Après une introduction de l'étude par M. GUYOMARCH de la sous-préfecture de Senlis et par Mme POIRIE de la DDT de l'Oise, le bureau d'études SAFEGE a présenté un diaporama rappelant les principaux points de la méthodologie et le planning prévisionnel (*celui-ci est consultable sur le site internet de la DDT de l'Oise, lien ci-dessus*).

Les questions de l'assistance sur la méthodologie proposée, et plus globalement sur la procédure PPRI ont été posées pendant et à l'issue de la présentation du diaporama : leur contenu et les éléments de réponse apportés sont rappelés dans le relevé de décision ci-dessous.

#### **1. Un certain nombre d'éléments ont été portés à la connaissance de la sous-préfecture, de la DDT et du bureau d'études par les élus :**

- ✓ Les syndicats d'assainissement des eaux du secteur ont une connaissance relativement précise des ouvrages d'orage et des fossés ainsi que de leur fonctionnement lors des crues historiques,
- ✓ L'entretien des berges et le dragage du cours d'eau ne sont pas assurés par VNF, accentuant les risques d'inondation,
- ✓ Aucune information sur le nouveau barrage de Boran n'a été communiquée par VNF aux communes,
- ✓ Les passages d'eau sous les voies ferrées ne sont pas forcément connus par les communes qui ne peuvent donc en assurer l'entretien. En cas de débordement de l'autre côté de la voie ferrée, le retour à la normale pourrait donc être retardé par l'obstruction d'ouvrages méconnus.

Ces informations seront vérifiées et intégrées par le bureau d'études lors des entretiens avec les partenaires institutionnels et les EPCI.

**2. Il est demandé ce qui justifie la révision du PPRI approuvé en 2000 :** il est rappelé que le PPRI actuel est établi sur la base des hauteurs d'eau maximum observées en 1993 et 1995, auxquelles ont été ajoutés forfaitairement 30cm. Les cotes du PPRI en cours n'ont donc aucune réalité hydrologique ou hydraulique. Réglementairement, le PPRI doit être établi sur la base d'une crue centennale ou d'une crue historique si celle-ci est plus importante que la crue centennale et si elle est suffisamment bien documentée. Les crues importantes bien renseignées sur le secteur sont les crues de 1993 et 1995 qui correspondent respectivement à des crues de période de retour 30/35 ans et 50ans. Elles ne sont donc pas suffisamment importantes pour être considérées comme base à la définition de l'aléa. La présente étude vise donc à modéliser la crue centennale pour établir l'aléa de référence afin de réviser le PPRI du secteur.

**3. Il est demandé si la démarche des révisions des PPRI s'établit dans un cadre national :** la révision des PPRI déjà approuvés est décidée par le préfet. Dans l'Oise, deux territoires à forts enjeux exposés aux risques d'inondation ont été identifiés au niveau national dans le cadre de la Directive Inondation : les agglomérations compiégnoise et creilloise, ce qui confirme la volonté de révision des PPRI sur le territoire.

**4. Il est demandé si les digues existantes (notamment celles de Longueil Sainte-Marie) sont prises en compte dans l'établissement des cartographies :** il est rappelé que la législation relative aux PPRI demande que les ouvrages de protection soient considérés transparents vis-à-vis de la crue de référence, sauf si leur résistance à une crue centennale peut être prouvée. Les études de dangers réalisées ou à réaliser peuvent être utilisées pour prouver le niveau de sécurité offert par un ouvrage. En leur absence, les ouvrages de protection seront donc considérés transparents. En effet, en cas de rupture de ces ouvrages, le risque inondation est amplifié sur la zone à l'aval de la digue, qui n'est donc plus protégée.

Le dispositif de protection de Longueil-Sainte-Marie est pris en compte dans le modèle de sorte à reproduire les écoulements modifiés par sa présence. Néanmoins, n'étant a priori pas dimensionné pour la crue centennale, il est considéré comme transparent pour la cartographie de l'aléa.

**5. Il est demandé comment prendre en compte les cartes d'aléas pour l'élaboration des PLU parallèlement en cours dans les communes :** il est rappelé que le calendrier d'étude prévoit la restitution de cartes d'aléas à la fin de l'année 2014. **Le PPRI sera prescrit une fois ces cartes produites.** L'objectif est de l'approuver avant la fin 2016, après analyse des enjeux et des risques, et après la production d'un zonage et d'un règlement. En attendant l'approbation du PPRI, les cartes d'aléa, dès leur validation, seront fournies officiellement aux communes, dans le cadre de l'obligation d'information de la DDT (« porté à connaissance ») et devront être prises en compte pour l'instruction des actes individuels d'autorisation et d'occupation du sol.

**6. Il est demandé quelle sera l'échelle de restitution des cartes réglementaires finales remises aux communes :** l'atlas final de restitution est prévu à l'échelle 1/5000<sup>ème</sup>. Une restitution cartographique numérique sera mise à disposition de la DDT qui pourra adapter les échelles pour les demandes particulières.

**7. Il est demandé s'il est possible de disposer des études hydraulique demandées dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme soumise au respect du PPRI :** depuis 2007, le code de l'urbanisme impose en effet que seule l'attestation établie par l'architecte ou l'expert agréé certifiant qu'une étude a été réalisée et que le projet la prend en compte doit être jointe à la demande de permis de construire. Seul le bureau d'étude délivrant l'attestation du respect du PPRI porte cette responsabilité. Ces documents n'étant pas publics, il n'est pas possible pour la DDT d'en disposer.

**8. Il est rappelé que les projets MAGEO et CSNE doivent modifier les niveaux d'eau attendus en cas de crue. Dans certains secteurs, ils pourraient les diminuer d'une trentaine de centimètres.** La DDT explique que c'est pour cela que la deuxième tranche conditionnelle a été incluse au marché. Néanmoins, comme expliqué par le bureau d'études, les délais de la présente étude sont relativement courts et ne permettent pas d'attendre les échéances de ces deux projets d'envergure. Cette différence d'échéances ne permettra peut-être pas d'affermir cette tranche conditionnelle. Une fois ces projets réalisés, les PPRI pourront être révisés.

**9. Il est demandé que l'envoi des questionnaires se fasse par mail plutôt que par courrier :** la DDT a fourni une liste d'adresses mails au bureau d'études qui effectuera ces envois. Les communes non présentes à la réunion feront l'objet d'un envoi postal également.

**10. Il est demandé si la prochaine réunion de présentation des cartes de l'aléa pouvait être l'occasion d'un rendu visuel animé dans un but pédagogique :** la DDT et SAFEGE étudient cette possibilité.

**11. Il est porté à la connaissance de SAFEGE les éléments suivants :**

- ✓ l'Agence d'urbanisme Oise la Vallée dispose des PLU numériques : SAFEGE se rapprochera de l'organisme pour les obtenir. Cette agence sera également associée aux entretiens avec les partenaires institutionnels.
- ✓ Des cartes ont été réalisées par le PNR sur l'ensemble de la zone d'étude. Ces cartes pourront servir à la définition des enjeux.
- ✓ La mairie de Saint-Leu d'Esserent attire l'attention sur la présence d'un projet EDF d'installation de la FARN (Force d'Action Rapide du Nucléaire) sur le territoire de la commune, pour lequel peu de données sont rendues publiques.

**SUITE A DONNER :**

1<sup>ère</sup> semaine de juillet : Envoi du questionnaire à toutes les communes au format numérique et au format papier pour les communes absentes à la réunion.

Fin août : Date limite de renvoi des questionnaires à SAFEGE par les communes

Mi-septembre : Date limite pour l'organisation des entretiens avec les communes

Mi-septembre à mi-octobre : Réalisation des entretiens avec les communes

Fin novembre : remise du rapport de phase 1

pour le sous-préfet de Senlis  
le secrétaire général

Nicolas GUYOMARCH